



Ce mercredi 02 octobre 2019, le District de l'Essonne de Football organisait son Assemblée Générale Ordinaire, présidée par François THISSERANT, président du District, et de son comité directeur, à l'espace Olympe de Gougues de Saint-Germain-Lès-Arpajon, avec la présence de Norbert SANTIN, Monsieur le Maire de Saint-Germain-lès-Arpajon.

Retrouvez un compte-rendu et les photos de cette Assemblée Générale sur [notre site internet](#).

## SAISON 2019/2020 : CALENDRIER TECHNIQUE PRÉVISIONNEL

Vous pouvez télécharger le [calendrier technique prévisionnel](#) du District de l'Essonne pour la saison 2019-2020.

Vous y trouverez les dates importantes de la saison :

- Réunions de rentrées
- Formations
- Détections

\*\*\*\*\*

### ENGAGEMENTS

Vous trouverez ci-dessous l'état des engagements reçus pour les catégories suivantes :

**- Festival foot U13, Challenge U10, Challenge U11**

**- Phase 1: U8/U9 & U6/U7**

Merci de vérifier que les informations correspondent bien à vos engagements.

En cas de modification merci de nous faire parvenir un **mail depuis la** boîte officielle du club avant **mercredi 9 octobre 16h**.

\*\*\*\*\*

### ARBITRAGE : CATÉGORIE U18 D3 NON COUVERTE



Suite à un nombre important d'arbitres non désignables, le District a le regret de vous informer que la catégorie U18 D3 ne sera pas couverte, le dimanche 6 octobre 2019.

## COUPE DE FRANCE : AFFICHES ESSONNIENNES DU 5<sup>ème</sup> TOUR

Le tirage au sort des matchs du 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France a été effectué ce mardi soir à la ligue de Paris Ile-de-France, sous la direction de son président Jamel SANDJAK, accompagné notamment, de notre président du District de l'Essonne, François THISSERANT. Zoom sur les affiches de nos clubs essonnien.



Après sa victoire historique sur un pensionnaire de N3, Aubervilliers, le club d'Igny A.F.C (R3) ira sur les terrains de l'E.S Nanterre (R2). En espérant que les joueurs puissent de nouveau compter sur la présence de leurs supporters, venus nombreux au tour précédent les pousser vers la victoire face aux pensionnaires de N3, dans une folle ambiance. Pour rappel, la dernière fois que le club avait affronté une équipe de ce niveau, remonte en 2002, au 4<sup>ème</sup> tour de la CDF, face au Red Star, qui était en CFA 2 à l'époque.

Le Red star qui devrait affronter une autre équipe Essonnienne pour ce 5<sup>ème</sup> tour, les Ulis CO. (*Attente de la décision de la commission de discipline de la LPIFF suite au match entre les Ulis C.O et le F.C Romainville, arrêté au tour précédent*). Les joueurs de Linas-Monthléry (R1) sont eux aussi en attente de la décision de la LPIFF concernant un autre match du 4<sup>ème</sup> tour. Ce qui est sûr, c'est qu'ils recevront une équipe de National 3 : Torcy U.S ou le Racing C.F.

### Toutes les affiches de ce 5<sup>ème</sup> tour de CDF des clubs Essonnien

- **Sainte Geneviève Sports (N2)** – U.S Ivry Foot (N3)
- **C.S Brétigny (R1)** – A.F Bobigny (N2)
- **Linas Monthléry (R1)** – Torcy US (N3) ou Racing CF (N3)
- Mitry Mory Football (R3) – **ES Viry Chatillon (R1)**
- **FC Courcouronnes (R2)** – Versailles 78 FC (N3)
- St Brice F.C (R1) – Fleury 91 F.C (N2)
- Nanterre E.S (R2) – Igny A.F.C (R3)

*En attente :*

- Ulis Co (N3) – Red Star FC (National)

Les rencontres se joueront le dimanche 13 octobre à 14h00. Essonnien, nous vous espérons nombreux et nombreuses autour des terrains afin de pousser le maximum de club du 91 vers le 6<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France 2019 – 2020 !

Bon matchs à tous !

## LOIS DU JEU : PRINCIPALES MODIFICATIONS – SAISON 2019/2020

Les lois du jeu évoluent, à partir du 1er juillet. Plusieurs changements majeurs ont été décidés par l'IFAB.

### Les 3 principaux objectifs de ces réformes sont :

- 1) Améliorer le comportement des joueurs pour davantage de respect
- 2) Augmenter le temps de jeu effectif
- 3) Optimiser l'équité et l'attractivité de la discipline football

### Ces mesures concernent diverses thématiques :

- 1) La procédure de remplacement
- 2) Les sanctions disciplinaires envers les officiels
- 3) Les modalités d'exécution d'un coup-franc ou d'un coup de pied de but dans la surface
- 4) Les modalités d'exécution de la « balle à terre »
- 5) Le cas du ballon qui touche l'arbitre
- 6) La gestion d'un joueur blessé
- 7) Le choix du camp avant le coup d'envoi
- 8) L'exécution des coup-francs et des penaltys
- 9) La faute de main

**Retrouvez ici les modifications**, dont certaines pourront changer le cours d'un match.

\*\*\*\*\*



Le calendrier général du District de l'Essonne de Football pour la saison 2019-2020 est sorti.

Retrouvez-le en **cliquant ici** !

- Suivi des Compétitions
- Statuts et Règlements
- Football d'entreprise et du Football Diversifié
- Terrains et Equipements
- Foot Animation

## COMMISSION D'ORGANISATION ET DE SUIVI DES COMPÉTITIONS

Présidente : Mme FRANCHET  
 Membres : Mme FORBIN  
 MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL,  
 MOZGALA, RAMACKERS  
 Excusés : MM. GHENAIM, LE PRUNENNEC,  
 LE BOULC'H

### PV du 1<sup>er</sup> octobre 2019

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions. L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

### **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

### **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matchs de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

**(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).**

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 39.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.



## FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).  
Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

## DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF). Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### Courrier de la Mairie de Cerny

Fermeture du Complexe sportif Jean-Ségalar du lundi 9 septembre au dimanche 13 octobre 2019 inclus.

### Courrier de la mairie de Boissy-Sous-Saint-Yon

Fermeture du terrain d'honneur de football du stade Albert Batteux jusqu'au 20 octobre 2019 inclus.

### Courrier de la mairie de Saint-Michel-sur-Orge

Fermeture des terrains Lucien Simon et Vallée de l'Orge (engazonné et schiste) le 8 décembre 2019.

### Courrier de la mairie de Champcueil

Fermeture des terrains de football le dimanche 6 octobre 2019.

### Courrier de la mairie d'Etampes

Fermeture du stade Jo Bouillon jusqu'au 22 octobre 2019.

### Courrier de la mairie de Soisy-sur-Ecole

Fermeture du terrain de football à partir du 19 septembre 2019.

### Courrier de la mairie de Morigny-Champigny

Fermeture du terrain Jean Coulombel jusqu'à nouvel ordre.

### Courrier de la mairie de Briis-sous-Forges

Fermeture du terrain de football du 17 septembre au 4 octobre 2019 inclus.

### Courrier de la mairie de Montgeron

Le terrain en herbe du stade Pierre de Coubertin est déclaré praticable à partir du vendredi 20 septembre 2019.

### Courrier de la mairie de Saintry sur Seine

Fermeture du terrain de football sur le complexe sportif des Montelièvres à compter du 7 octobre 2019, jusqu'à nouvel ordre.

## COUPES

### A JOUER LE 13 OCTOBRE 2019 à l'heure officielle

**Seniors Essonne, Seniors District, U16, Vétérans.**

**Exempts :** Seniors Essonne : Evry, Sud Essonne  
Seniors District : Breuillet

**Clubs présents :** Arpajonnais, Longjumeau, Pays de Limours Entente, Saint Germain St Pierre

**Assiste CD :** M. Delfour

## CALENDRIERS

### Seniors

Courriel de Saint Chéron

Nous informant du forfait général de leur équipe Seniors en D5/B.

Amende réglementaire.

Cette équipe est retirée de la Coupe Seniors District.

Courriel de Mennecy

Nous demandant l'engagement d'une 3<sup>ème</sup> équipe en Seniors.

La Commission inscrit cette équipe en D5/B.

Les rencontres suivantes sont reportées à une date ultérieure :

21522620 Vigneux / Mennecy du 22 septembre 2019.

21522626 Igny / Mennecy du 6 octobre 2019.

## **U14**

Notification Extranet LPIFF de Saint Vrain  
 Nous informant du désengagement de leur équipe U14 en D4/B (en entente avec So Vertois.)  
 Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.  
 Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Rectificatif PV, il fallait lire Courrier de Soisy sur Ecole datant du 16 septembre 2019  
 Nous informant du désengagement de leur équipe U14 en D4/A (en entente avec Champcueil).

## **U16**

Courriel de Jeunesse Etampoise, du 30 septembre 2019, nous informant du forfait général de leur équipe U16 en D4/C.  
 Amende réglementaire.  
 Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

## **U18**

Courriel de Savigny  
 Nous informant du désengagement de leur équipe U18 en D3/A.  
 Amende pour annulation de l'engagement après parution des calendriers.

## **+55 ans**

Courriel de Verrières  
 Nous informant du désengagement de leur équipe + 55 ans en Poule A.

## **HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN**

## **Seniors**

Milly Gatinais  
 Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D5/B auront lieu au Stade Clovis Lelong à Milly la Foret.  
 Accord de la Commission.

## **CDM**

Milly Gatinais  
 Les rencontres à domicile de l'équipe CDM évoluant en D2/A auront lieu au Stade Municipal à Boutigny.

## **U14**

## **Milly Gatinais**

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D3/A auront lieu au Stade Municipal à Maisse.  
 Accord de la Commission.

## **Vigneux FCO**

Les rencontres à domicile des équipes U14 évoluant en D2/B et D3/A auront lieu à 16 h 30 été comme hiver au stade de la Concorde 1.  
 Accord de la Commission.

## **U18**

### **Arpajonnais RC**

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/B auront lieu au stade Norbert Batigne 1 à Marolles en Hurepoix (terrain en herbe).  
 Accord de la Commission.

### **Saint Vrain-SO Vertois**

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D3/B auront lieu au stade de la Cheminée Blanche à Vert le Petit (terrain en herbe).  
 Accord de la Commission.

## **+45 ans**

### **Bergeries**

Les rencontres à domicile de l'équipe +45 ans évoluant en poule F auront lieu au stade Alain Fournier à Draveil (terrain synthétique).  
 Accord de la Commission.

## **+55 ans**

### **Athis Mons**

Demandant à ce que les rencontres à domicile de l'équipe +55 ans évoluant en Poule A aient lieu à 9 h.  
 Compte tenu de l'horaire avancé, la Commission ne peut donner son accord pour toute la saison.  
 Il vous faut faire une demande à chacun de vos adversaires.

## CHAMPIONNAT SENIORS

### FMI NON PARVENUE DU 22 SEPTEMBRE 2019

#### D3/B

#### **Boussy-Quincy / Savigny**

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 26 septembre 2019 à 23 h 12.

Amende à Boussy-Quincy pour transmission tardive.

### FMI NON PARVENUE DU 29 SEPTEMBRE 2019

#### D3/A

#### **Saint Michel / Massy 91**

Réception d'une feuille de match papier.

1<sup>er</sup> avertissement et amende à Saint Michel pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

### TI 72 h du 29 septembre 2019 à jouer à une date ultérieure

Aigle Fertoise / Savigny \* D3/B

### Demandes de changement de terrain via Footclubs

Jeunesse Etampoise / Champcueil \* D5/A

Trois Vallées / Juvisy Académie \* D5/D

Accord de la Commission.

### Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Viry Chatillon / Draveil \* D2/A

Aigle Fertoise / Jeunesse Etampoise \* D3/B

Savigny / Milly Gatinais \* D3/B

Accord de la Commission.

### Match n° 21510340 du 22 septembre 2019

#### **Saint Michel / Lissois \* D3/A**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements.

La Commission enregistre la décision : réserve non fondée et dit résultat acquis sur le terrain.

### Match n° 21510726 du 29 septembre 2019

#### **Epinay Athlético / Saint Michel \* D4/B**

Lecture de la FMI.

Courriel d'Epinay Athlético.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le score de la rencontre : 2-0 pour Epinay Athlético.

### Match n° 21510343 reporté du 6 octobre 2019

#### **Itteville / Ballainvilliers \* D3/A**

Demande d'Itteville de changement de date et de terrain via Footclubs.

Accord de Ballainvilliers.

Accord de la Commission.

### Match n° 21522535 du 6 octobre 2019

#### **Longjumeau / Bondoufle \* D5/A**

Courriel de la Mairie de Longjumeau.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

## CHAMPIONNAT CDM

### Demande de changement de terrain via Footclubs

Montgeron / Grigny US \* D1

## CHAMPIONNAT U14

### FMI NON PARVENUE DU 28 SEPTEMBRE 2019

#### D1

#### **Ulis / Brunoy**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 8 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

#### D2/B

#### **Courcouronnes / Montgeron**

1<sup>ère</sup> demande

Rapport du club recevant.

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 8 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.



## D3/C

### **Massy Academy / Grigny US**

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant.

1<sup>er</sup> avertissement et amende à Massy Academy pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

### **Saint Michel / Gif**

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

## TI 72 h du 28 septembre 2019 à jouer à une date ultérieure

Aigle Fertoise / Milly Gatinais \* D3/A

## Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Arpajonnais / Ris Orangis \* D1

Massy 91 / Savigny \* D2/B

Accord de la Commission.

## Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs

Wissous / Verrières \* D3/B

Au vu du motif invoqué, accord de la Commission.

## Match n° 21519423 du 28 septembre 2019

Lissois / Arpajonnais \* D2/A

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Lissois.

## Match n° 21519141 du 5 octobre 2019

Juvisy Académie / Les Ulis \* D1

Courriel de Juvisy de demande de changement d'horaire et de terrain.

La rencontre aura lieu à 14 h au stade Georges Maquin à Viry Chatillon.

Accord de la Commission.

## Match n° 21519964 reporté au 20 octobre 2019

Arpajonnais / Soisy sur Seine \* D4/A

Courriel de Cœur d'Essonne d'Arrêté de Fermeture du stade Faillu à Egly, du 21 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

La Commission reporte la rencontre au 9 novembre 2019.

## CHAMPIONNAT U16

### FMI NON PARVENUE DU 29 SEPTEMBRE 2019

## D3/B

### **MNVDB / Savigny**

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant.

1<sup>er</sup> avertissement et amende à MNVDB pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

## D3/C

### **Orsay Bures / VYC**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 8 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

## D4/A

### **Paray / Orsay Bures**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 8 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

## D4/B

### **SGSSP-Saintry / Etampes**

1<sup>ère</sup> demande

Rapport du club visiteur.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 8 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

## TI 72 h du 29 septembre 2019 à jouer à une date ultérieure

Aigle Fertoise / Bruyères \* D4/D

## Demandes de changement de terrain via Footclubs

Etampes / Breuillet \* D2/A

SGSSP-Saintry / Verrières \* D2/B

Accord de la Commission.

**Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs**

Viry Chatillon / Sainte Geneviève \* D1  
Savigny / Juvisy Académie \* D3/B  
Aigle Fertoise / Saint Michel \* D4/B  
**Accord de la Commission.**

**Match n° 21536012 du 29 septembre 2019**

**Lissois / Bondoufle \* D2/A**  
La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Lissois.

**Match n° 21536013 du 29 septembre 2019**

**Ittevil-Vert / Etampes \* D2/A**  
Courriel d'Itteville, en date du 27 septembre 2019 à 11 h 22,  
nous informant du forfait avisé de son équipe.  
La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait d'Ittevil-Vert.

**Match n° 21536372 du 29 septembre 2019**

**Grigny FC / Epinay sur Orge \* D3/C**  
Lecture de la Feuille de Match.  
La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Grigny FC.  
Amende réglementaire.

**Match n° 2156460 du 29 septembre 2019**

**Paray / Orsay Bures \* D4/A**  
Courriel d'Orsay Bures en date du 28 septembre 2019.  
La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait d'Orsay Bures.  
Amende réglementaire.

**Match n° 21536463 du 29 septembre 2019**

**Villejust / Plessis Pâté \* D4/A**  
Lecture de la FMI.  
La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Plessis Pâté.  
Amende réglementaire.

**Match n° 21536552 du 29 septembre 2019**

**Draveil / Lisses Foot 91 \* D4/B**  
Lecture de la Feuille de Match.  
La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Lisses Foot 91.  
Amende réglementaire.  
Rappel : La FMI doit être réalisée même si le club adverse ne se présente pas.

**Match n° 21536640 du 29 septembre 2019**

**Trois Vallées / Dourdan \* D4/C**  
Courriel de Dourdan en date du 27 septembre 2019 à 13 h 49, nous informant du forfait de son équipe.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Dourdan.  
Amende réglementaire.

**Match n° 21536641 du 29 septembre 2019**

**Massy 91 / Jeunesse Etampoise \* D4/C**  
Lecture de la FMI.  
La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de Jeunesse Etampoise.  
Amende réglementaire.

## CHAMPIONNAT U18

**Demandes de changement de terrain via Footclubs**

Arpajonnais / Lissois \* D3/B  
Saint Vrain-SO Vertois / Vigneux \* D3/B  
**Accord de la Commission.**

**Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs**

Palaiseau / Milly Gatinais \* D3/C  
**Accord de la Commission.**

**Match n° 21526304 du 6 octobre 2019**

**Boissy sous Saint Yon / Lisses Foot 91 \* D3/C**  
Arrêté Municipal de Fermeture par la Mairie de Boissy sous Saint Yon du 5 septembre 2019 au 20 octobre 2019.  
La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

## CHAMPIONNAT VETERANS

**Matches remis du 22 septembre 2019 à jouer le 27 octobre 2019**

Villejust / Port. Ris Orangis \* D2/A  
Itteville / Chalo St Mar \* D3/A  
Aigle Fertoise / Trois Vallées \* D4/A

**Match remis du 6 octobre 2019 à jouer le 27 octobre 2019**

Champcueil / Paray \* D3/B

**Demande de changement de terrain via Footclubs**

Brunoy / Montgeron \* D1  
**Accord de la Commission.**

## Match n° 21535367 du 22 septembre 2019

### **Jeunesse Etampoise / Saint Chéron \* D4/B**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 26 octobre 2019.

Ladite Commission dit match perdu pour erreur administrative à Jeunesse Etampoise.

Jeunesse Etampoise : 0 pt – 0 but

Saint Chéron : 3 pts – 0 but

## Match n° 21535100 du 6 octobre 2019

### **Pecqueuse / Tournelles Concy \* D3/C**

Arrêté Municipal de Fermeture du Terrain rue des Paquerettes pour le 6 octobre.

Courriel de Pecqueuse.

La Commission fixe la rencontre le 27 octobre 2019.

<b>+45 ANS</b>
----------------

## FMI NON PARVENUE DU 22 SEPTEMBRE 2019

### Poule C

#### **Verrières / MNVDB**

2<sup>ème</sup> et dernière demande

Rapport du club visiteur.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 8 octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

### Poule F

#### **Aop Corbeil / Tournelles Concy**

Rapport du club visiteur.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 8<sup>r</sup> octobre, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF), ainsi que le résultat de la rencontre.

#### **Port. Ris Orangis / Bergeries**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant.

Rapport du club visiteur.

Au vu des rapports et des logs, il s'agit de la tablette qui ne fonctionnait pas et du dirigeant ne maîtrisant pas l'application pour Port. Ris Orangis.

## FMI NON PARVENUE DU 29 SEPTEMBRE 2019

### Poule D

#### **Villabé / Brunoy**

Réception d'une feuille de match papier.

### Poule E

#### **Boussy-Quincy / Lisses Foot 91**

Réception d'une feuille de match papier.

1<sup>er</sup> avertissement et amende à Boussy-Quincy et Lisses Foot 91 pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

### Demandes de changement de terrain via Footclubs

Les Vieux du Foot / Etampes \* Poule B

Brunoy / Champcueil \* Poule D

VYC / Ptt Evry \* Poule D

Montgeron / Milly Gatinais \* Poule E

**Accord de la Commission.**

## Match n° 21511945 du 29 septembre 2019

### **Milly Gatinais / Orsay Bures \* Poule E**

Lecteur de la FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait d'Orsay Bures. Amende réglementaire.



VERRIERES LE BUISSON : 1 pt – 2 buts

Débit : 43,50 € à MORANGIS CHILLY

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

**Match n° 21519153 du 28/09/2019**  
**JUVISY ACADEMIE 1 / MASSY 91 FC 1 \* U14 \* D1**

Lecture de la feuille de match.

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu car le terrain n'était pas tracé et les poteaux de corner absents ;

Considérant l'Art. 40.2 des RSG du DEF ;

Par ces motifs, la Commission dit match perdu pour erreur administrative à JUVISY ACADEMIE.

JUVISY ACADEMIE: 0 pt - 0 but

MASSY : 3 pts - 0 but

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

**Lecture du courrier du club de MENNECY**

Le club de MENNECY demande à ce que ses mutés supplémentaires soient attribués à l'équipe U18 D1.

Considérant l'Art.45 du statut de l'arbitrage « l'affectation des mutés supplémentaires doit être stipulée par le club pour toute la saison, et avant le début des compétitions officielles ».

Par ce motif, les 2 mutés supplémentaires ont été attribués par défaut à l'équipe Séniors D2 de MENNECY.

**Match n° 21522935 du 22/09/2019**  
**LISSES FOOT 91 1 / TROIS VALLEES 1 \* Séniors D5/D**  
**///**

**Match n° 21511957 du 22/09/2019**  
**CORBEIL AC 8 / LISSES FOOT 91 8 \* +45 ans / E**

Reprise des dossiers.

Audition des personnes convoquées :

Pour LISSES FOOT 91

Mme. BIANCHET représentante du Président

Considérant que Mme. BIANCHET, dirigeante de LISSES FOOT 91 confirme le fait que les licences du club n'étaient pas actives à la date des matchs cités en référence ;

Considérant que Mme. BIANCHET, dirigeante de LISSES FOOT 91 nous fait part des énormes difficultés liées à la création de ce nouveau club ;

Considérant qu'à la date des matchs cités en rubrique le club de LISSES FOOT 91 n'avait aucune licence validée et ne pouvait donc pas aligner de joueurs sur ces 2 rencontres ;

Considérant qu'à l'heure du coup d'envoi du match, aucun joueur de Trois-Vallée n'était présent ;

La Commission,

Jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

Dit match perdu par forfait à TROIS VALLEES et à LISSES FOOT 91 pour le match Séniors D5.

Dit match perdu par forfait à LISSES FOOT 91 pour le match en +45 ans.

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

Le secrétaire  
 Philippe TRUBERT

Le Président  
 Patrick TRANSBERGER

Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE ET DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Président : M. ADJIMAN  
Membres : Mme LESUEUR  
M. PASQUINI  
CD : M. PAREUX

### PV du 1er octobre 2019

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.*

#### **MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

**➔ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

#### **FEUILLES DE MATCH :**

Les clubs recevants ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

**Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevants qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Footclubs dès la fin des rencontres.**

## AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00.** ➔ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

## CHAMPIONNAT FUTSAL

La Commission a le plaisir d'accueillir un 10ème club : VILLABE.

Le Championnat se fera donc avec les 10 clubs suivants :

- BVE FUTSAL (anciennement NEW TEAM)
- EPINAY ATHLETICO
- IGNY FUTSAL
- MARCOUSSIS FUTSAL
- MYA FUTSAL
- PALAISEAU
- PARTOUT'ATHIS
- REVE
- VILLABE
- VILLEBON SUR YVETTE.

La Commission rappelle que, pour pouvoir établir le calendrier du Championnat, il lui faut dans les plus brefs délais, les attestations des Mairies confirmant l'attribution des gymnases, leurs adresses, les jours et horaires attribués, à envoyer au secrétariat du District.

**A ce jour, seuls 3 clubs ont répondu, ce qui risque de poser des problèmes pour établir le calendrier à 10 clubs, car nous devons poser la journée 1 en semaine 41.**

**Réunion de rentrée : vendredi 11 octobre à 19h à l'Institut.**

Merci de confirmer votre participation ainsi que le nom des participants.

La Commission rappelle en outre la date de l'AG du District : le mercredi 2 octobre à St Germain-les-Arpajon – Salle Olympe de Gouges – rue René Declé, à partir de 18h30.

**Prochaine réunion le mardi 8 octobre 2019**

## Commission Départementale des Terrains et Equipements

### Présents

Président : Claude GIOS

Membre : Jean BERTHY - Michel GAUVIN

**PV du 1er octobre 2019**

### Ville de WISSOUS :

#### Stade de l'EUROPE NNI 9168900101

Suite à la visite des installations susnommées par M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS du DEF, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 10h30 en présence de Madame Sénéchal responsable du service des sports de Wissous, de Madame Evelyne Forbin trésorière et de Monsieur Marius Forbin vice-Président du club de Wissous , la CDTIS du DEF confirme le classement de ce terrain au niveau 5 SYE (titre 6 chapitre 6-2 du règlement des terrains et installations sportives ) à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Dossier transmis à la CRTIS de la LPIFF pour avis

### **Remarques**

- Installer 3 tendeurs pour les filets à chaque but
- Remplacer le filet pare ballon côté route
- Fixer au sol les abris joueurs et délégués

### Ville d'EVRY :

#### Stade jean MOULIN NNI 912280201

Suite à la visite des installations susnommées par M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS du DEF, pour le contrôle de l'éclairage en présence de M. TINOT Fabien du service des sports de la ville d'Evry. La CDTIS du DEF propose le classement provisoire de l'éclairage en E5 en attente des documents demandés à la ville d'Evry

Dossier transmis à la CRTIS pour avis.

**Prochaine réunion mardi 8 octobre 2019**

## Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation

### Présents

**Membres :** Y. JEGOU, S.DAUGUET, S.AIME,  
D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD, MC.  
PERRAUT, R.DIAZ, H.ELOUMAMI,

**CD :**

**CDFA :** D.ROY

**Excusés :** J.FREDAL, M.BAKKOUCH, V.POLLET

**Assistent :**

### RÉUNION DU 30 septembre 2019

#### U6-U7

**FC VILLEMOSSE :** Plateau n° 1 du 05/10/2019 ; le plateau peut être organisé avec 6 clubs quand on a 4 vestiaires ; si vraiment vous êtes dans l'impossibilité d'organiser, à vous de trouver un club organisateur et de les avertir au plus tard le 02/10/2019

**AS TIGERY :** Plateau n° 1 du 05/10/2019 ; le plateau aura lieu à TIGERY au lieu de FLEURY

Clubs concernés ; Bondoufle, Janville-Lardy, Aigle Fertoise, Tremplin, Vert le G, Fleury, Tigery

**FC FLEURY :** Plateau n° 1 du 05/10/2019 ; inversion du terrain avec Tigery

**ESP SACLAY :** Plateau de rentrée, pris note de votre non-participation à Morangis

**FCO VIGNEUX :** Plateau n° 1 du 05/10/2019 ; le plateau aura lieu à Athis-Mons, stade Auguste Delaune ,2 rue Max Dormoy. Avertir les clubs

Clubs concernés : Grigny US, Lisses Foot, Mennecy, Montgeron, Morsang, Viry Chatillon, Vigneux, Athis Mons

#### U8-U9

**ESP SACLAY :** Journée n° 1, pris note de votre non-participation à Massy

**OC GIF :** Journée n° 1, pris note de l'organisation du plateau en lieu et place de VERRIERES le B

**FC ST VRAIN :** Journée n° 1, pris note de votre non-participation à Limours

**AS ITTEVILLE :** Journée n° 1, pris note de votre non-participation à Trois Vallées

**FC PARAY :** Journée n° 1, pris note de votre non-participation à Montgeron

**FC BALLANCOURT :** Journée N° 1, pris note de l'inversion du terrain, le plateau s'est joué à Breuillet

**AS BALLAINVILLIERS :** Journée n°1, pris note de votre non-participation à Gif

**AS SUD ESSONNE :** Journée n° 1, pris note que vous vous êtes déplacé avec 1 équipe à Courcouronnes

**FC FLEURY :** J 1, pris note de votre non-participation en u8 spécifique

**ES MONTGERON :** Plateau spécifique u9 ; pris note de la non organisation du plateau

#### U10-U11

**FC ETAMPES/CO ULIS :** J 2 du 05/10/2019 poule B. La commission demande aux 2 clubs de donner une date pour jouer les rencontres (le calendrier est complet pour les interdistricts). Voir en semaine

**US GRIGNY « C »/FC BALLANCOURT :** J 1 du 28/09/2019 poule H. La commission remet les rencontres à jouer le 19/10/2019

**AS ANGERVILLIERS/AC BIEVRES :** J 1 du 28/09/2019 poule O. La commission remet la rencontre à jouer le 19/10/2019 (le 16/11/2019 étant le 1<sup>er</sup> tour des challenges)

**AC BIEVRES/VILLEBON SF :** J 1 du 28/09/2019 poule O. La commission remet la rencontre à jouer le 07/12/2019

**LISSES FOOT/AS OLLAINVILLE :** J 1 du 28/09/2019 poule N. La commission remet la rencontre à jouer le 19/10/2019

**CO CHAMPLAN/FC CHAMPCUEIL :** J 1 du 28/09/2019 poule N. La commission remet la rencontre à jouer le 19/10/2019

**FC LISSOIS :** intègre la poule J en lieu et place de l'exempt (il ne jouera qu'avec 1 équipe)

#### U12-U13

**ANTILLAIS VIGNEUX/FC WISSOUS :** J 1 du 28/09/2019 poule L. La commission remet la rencontre à jouer le 19/10/2019

**FC ETAMPES :** les enveloppes sont disponibles au District (envoyez un mail pour le retrait)

**FC SERMAISE :** le club de Benfica Yerres est toujours inscrit dans cette catégorie

**FC LISSOIS :** intègre la poule M en lieu et place de l'exempt